



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

73 N° 8 1951

Une nouvelle encyclique missionnaire

Joseph MASSON (s.j.)

p. 804 - 811

<https://www.nrt.be/es/articulos/une-nouvelle-encyclique-missionnaire-2653>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

La première est un bilan assez fouillé des missions en 1950. Le Saint-Père rappelle les progrès statistiques les plus significatifs : environ 600 territoires missionnaires au lieu de 400 en 1926; 28 millions de fidèles au lieu de 15 millions; 26.800 prêtres au lieu de 14.800; 88 des territoires maintenant confiés à des chefs autochtones, alors qu'on n'en comptait pratiquement pas en 1926. L'encyclique souligne aussi le développement des séminaires en terre missionnaire et à Rome, l'efflorescence des œuvres auxiliaires d'enseignement et de charité, le développement des œuvres d'appui en pays chrétiens et d'autres indications encore, toutes significatives d'une avance magnifique.

Mais on ne peut manquer ensuite de s'attrister devant le tableau qui nous est tracé des épreuves de l'Eglise en Extrême-Orient; dans ce tableau, on sent passer tout le cœur du Pontife universel. Cette page ne se résume pas...

Le bilan se conclut en montrant aux générosités chrétiennes les immenses tâches de demain. Celles-ci se répartissent en deux groupes: tâcher de pénétrer le milliard (et demi) de païens; s'efforcer de préserver du matérialisme et du communisme tant les fidèles actuels que les fidèles en espérance. Cette nécessité saute aux yeux.

La deuxième partie de l'encyclique, de beaucoup la plus longue, est constituée de principes et de consignes. Le Saint-Père y rappelle la vraie nature et le vrai but des missions et du missionnaire, tirant de ce rappel des applications qui touchent la méthode. Il inventorie ensuite certains moyens actuellement requis pour faire prospérer les missions: clergé indigène et action catholique, écoles et presse, œuvres de charité et œuvres sociales. Il dit quelque chose de l'atmosphère de respect et d'adaptation qui doit entourer tout le travail. Cette seconde partie va nous retenir surtout ici.

Un appel aux chrétiens de l'arrière et surtout aux prêtres termine l'exposé.

L'encyclique nouvelle est remarquablement claire et fortement charpentée; elle s'appuie souvent (car en doctrine missionnaire, il commence à exister une tradition...) sur des textes de *Rerum Ecclesiae* ou des déclarations antérieures du Pape actuel; certains passages présentent un caractère doctrinal qu'ont préparé les études missiologiques depuis 25 ans; les familiers du sujet mettront même des noms sous telle ou telle phrase que le Saint-Père a daigné reprendre et adopter.

Si *Rerum Ecclesiae* était une sorte d'ordre de marche, ce document-ci est plutôt, au moins dans sa seconde partie, une charte des missions modernes, considérées à partir de leur essence et de leurs principes.

Pour l'étudier, il est donc permis, et même il nous semble requis, de dépasser l'analyse textuelle et statique dont nous venons de nous servir très brièvement.

Après avoir démonté le moteur, il faut en trouver le mouvement d'ensemble et la source de puissance; après avoir examiné l'arbre, tâcher de percevoir sa poussée vivante, voir de quel principe celle-ci jaillit et selon quelles directions. Cette étude plus synthétique des tendances du document, de sa « dynamique », pourrait-on dire, aidera beaucoup à une plus parfaite compréhension.

Sous-jacente à tous les développements, et soutenant même les principes explicitement évoqués, une idée nous paraît constituer la source de l'encyclique. Le Saint-Père en parle d'ailleurs, mais il le fait vers la fin; dans l'ordre génétique, nous la citerons d'abord parce que, d'elle, naît tout le reste. Il n'est pas étonnant que cette idée occupe l'horizon, prenne la place centrale; n'a-t-elle pas fait, voici quelques années, l'objet d'une encyclique entière? Cette idée, très simple, très connue, très riche aussi et très en faveur à notre époque, c'est la doctrine johannique et paulinienne du Corps Mystique et de la Communion des Saints.

De cette doctrine sortent de très grandes lumières (dirons-nous: sort toute la lumière?) au point de vue de la dogmatique et de la méthode missionnaire.

Acte missionnaire, acte de vivant.

D'abord à propos de la nature même de l'œuvre. Si l'Eglise est le Christ vivant, si une vie surnaturelle et mystérieuse bat en elle, cette vie doit, comme toute vie, se manifester par une croissance. Cette croissance se réalise vitalement par une assimilation d'éléments d'abord étrangers; celle-ci intègre et soumet au vivant des éléments nouveaux, dans une synthèse vivante et vécue, dont le Christ est le principe et le lien. Pareille perspective exige, on le voit immédiatement, que s'établisse entre le sujet et l'objet de l'acte missionnaire non seulement des relations externes, mais un échange vital stable. C'est la raison pour laquelle le Saint-Père, dès 1944, utilisait dans un de ses discours, pour définir l'acte missionnaire, une comparaison « végétale » chère à certains missiologues, celle de la plante ou de l'arbre. Il disait: Que l'Eglise se propage dans les pays nouveaux de manière à y pousser de plus profondes racines et qu'elle puisse *vivre et fleurir* sans le secours des œuvres missionnaires étrangères (A.A.S., 1944, p. 210). Pour le même motif, l'encyclique réaffirme: Le dernier but des missions est que l'Eglise soit fortement établie comme un organisme autochtone et hiérarchisé (firmiter constabiliatur eidemque propria ex indigenis delecta tribuatur hierarchia).

Plusieurs applications sortent de là.

D'abord l'esprit de respect et d'adaptation. Si l'Eglise, par la mission, doit vraiment *s'enraciner* dans son nouveau domaine, cela implique qu'elle doit en extraire tout ce qu'il renferme de bon et l'intégrer dans le courant de vie plus haute qu'elle apporte. Pour revenir à une mé-

me comparaison, comme l'arbre, dans son mouvement vital, assimile les éléments utiles du milieu ambiant, c'est-à-dire : les estime bons, les annexe et les transfère dans une vie supérieure, ainsi l'Eglise, la mission, avec le discernement même du Christ présent en elle, doit-elle poursuivre son mouvement vital, assimiler tout le trésor humain des pays qu'elle évangélise, y appréciant, y sauvant, y sublimant les éléments les meilleurs. L'encyclique parle explicitement de cette assimilation respectueuse et intelligente. Revenant de nouveau, de façon différente mais non divergente, aux comparaisons végétales, manifestement en faveur, elle dit qu'il ne faut point abattre les arbres existants mais *greffer* l'Evangile. Toujours l'idée d'union vivante.

Le document cite l'exemple du passé pour en faire la ligne de conduite de l'avenir ; il proclame : Les coutumes particulières, l'Eglise ne les a pas saccagées sans discernement, mais quand cela était possible, elle les a consacrées (sacrait). Les arts et les disciplines libérales, parvenus déjà en certains endroits à de si hauts sommets, elle les a reçus et portés au delà d'eux-mêmes d'une façon inespérée. Il n'est pas jusqu'aux doctrines des païens qu'elle ne se soit efforcée de libérer de toute erreur, pour les consommer ensuite et les parfaire dans la sagesse chrétienne.

L'Eglise doit donc s'alimenter dans le milieu même où elle s'établit. Pour cela (deuxième conséquence du caractère vital de l'acte missionnaire), il faut que l'apôtre venu du dehors et instrument visible de cet échange vital soit lui aussi vraiment enraciné dans son champ de travail. L'encyclique lui rappelle qu'il doit le considérer comme sa seconde patrie et l'aimer de toute la charité que requiert cette situation ; il ne doit chercher ni soi-même ni son Institut ni son pays d'origine ; il doit s'identifier de plus en plus à son nouveau peuple. Pour y arriver, il lui sera indispensable d'acquérir une connaissance profonde des caractéristiques de celui-ci et donc d'étudier sa géographie, son histoire, son ethnographie, sa langue, bref de s'enraciner dans cette terre par tout son esprit, tout son cœur et toute sa vie.

Même ainsi, du reste, pour l'échange vital, il restera toujours déficient. Seul le clergé indigène arrivera à réaliser à fond l'unité. L'encyclique se réjouit de ce qui fut fait en ce domaine, et c'est beaucoup. Ce succès est d'ailleurs dû notamment aux consignes des encycliques précédentes et aux efforts faits depuis lors.

On le voit : l'acte missionnaire est un acte d'unité vitale, et cela suppose l'intimité la plus parfaite possible entre l'agent et l'agi. Mais de cet acte si profond, quelles seront les dimensions ?

Acte missionnaire, acte cosmique.

La mesure d'une assimilation vitale est évidemment en rapport avec la puissance du principe qui la réalise, à son profit comme au profit des éléments qu'il surélève. Si ce principe vital n'est autre que le Fils

de Dieu, à qui le Père a tout remis en mains et qui ne veut perdre aucun de ceux qui lui sont confiés, la poussée d'assimilation du Christ, animant l'Eglise dans son acte missionnaire, est infinie du côté de son principe; si elle se restreint dans son champ d'application, c'est uniquement à cause des limites de ce champ, mais en tendant jusqu'à ces limites dernières. Comme le Christ, la mission est en exigence d'assimilation vitale, d'intégration, de *tout* le créé.

Cette perspective influe directement sur la détermination du motif et du but des missions. Si elles s'étendent infatigablement à travers le temps et l'espace, c'est qu'en elles travaille le Christ total, cherchant à faire naître à une nouvelle vie le monde entier.

Aussi l'encyclique redit-elle, après maints autres documents et d'ailleurs après l'Ecriture même : L'effort missionnaire n'a d'autres limites que celles du monde (ut regnum Dei ad ultimos usque orbis terrarum terminos propagetur).

De cette totalité géographique, tout le monde a toujours été bien conscient. Mais la totalité a d'autres aspects, que le Pape juge bon de rappeler. La mission doit pénétrer partout non seulement au sens géographique et spatial, mais aussi au sens culturel et au sens collectif : en assumant toute la gamme étagée des activités de la vie humaine, en pénétrant tous les organes essentiels de l'existence en société. Pour employer des termes actuellement fort populaires, disons que l'acte missionnaire doit être incarné et engagé, incarné dans tout l'humain et engagé dans tout le collectif. En fait, une part très importante des directives pratiques de l'encyclique ressortit à ces deux idées.

Acte missionnaire, acte « incarné ».

Les êtres que le Christ total veut s'assimiler vitalement par l'acte missionnaire, il les veut prendre et transformer dans leur entièreté : corps et âme. C'est une emprise complète : il ne rejette ni ne hait rien de ce qu'il a fait. Tout est objet de son amour, hormis le péché; et le péché même est matière de rédemption.

Le Christ historique s'est fait tout pareil à nous, sauf la faute; ainsi a-t-il proclamé la valeur de l'être humain et du monde. L'Eglise qui est son Corps et dans laquelle il agit, la mission qui est l'Eglise en acte ont la même position de principe.

C'est pour ce motif profond, et non pas seulement pour des raisons stratégiques, que S.S. Pie XII recommande à nouveau des activités non immédiatement religieuses, mais qui prennent l'homme tout entier et le monde avec lui, dans le mouvement vital de rédemption. Le Pape signale ainsi, et il loue, les œuvres de charité corporelle, auxquelles il faudra s'habiliter au mieux par des études, voire par des diplômes. Pour répondre, à un niveau plus élevé, aux besoins des esprits, il rappelle et souligne l'importance capitale des écoles; celles-ci

constituent en fait et traditionnellement une des activités missionnaires majeures. Mais le Saint-Père leur ajoute la presse, dont il marque le rôle irremplaçable, déclarant par ailleurs qu'en ce domaine il reste beaucoup à créer. Un autre passage de l'encyclique prescrivait, on l'a déjà vu, d'incarner l'Eglise vivante dans les arts de chaque pays; et l'Exposition Missionnaire de Rome en 1950 témoigne des progrès réalisés en ce domaine. Bref, toute la vie concrète spécifique (peculiares mores) doit être assimilée, transformée par l'acte missionnaire. Celui-ci doit s'y incarner. Et ce n'est pas encore tout.

Acte missionnaire, acte « engagé ».

L'acte missionnaire doit aussi s'engager dans les structures et activités sociales, communautaires des régions évangélisées. Car celles-ci, selon une citation bien usée mais exacte, sont « le corps de la cité de Dieu » que cherche à constituer notre effort. Pas plus qu'il n'a méprisé aucun degré des valeurs humaines, le Christ historique n'a rejeté aucun des aspects communautaires. Le Christ total, en action dans l'Eglise pour sa croissance vitale, adopte la même attitude et cherche à baptiser non seulement les individus mais les institutions et les sociétés, en les christianisant.

Or les sociétés civiles modernes sont constituées pour une part très importante sur le plan politique et économique. Du plan politique, à vrai dire, le Saint-Père ne parle guère puisque l'Eglise n'intervient pas dans la politique comme telle. L'encyclique recommande pourtant aux fils de l'Eglise, les laïcs en terre missionnaire, de participer à la vie politique et sociale de leur patrie; ils en ont non seulement le droit mais le devoir. Le Pape le redit avec netteté; quiconque sait combien une élite chrétienne est urgente, et jusqu'ici souvent déficiente, en terre de mission, sera heureux de cette paternelle insistance.

Mais le problème majeur est évidemment le problème social. Comme le Christ nourrissant les foules, l'Eglise missionnaire qui le continue doit travailler à établir là-bas des conditions de justice et de charité, un niveau de vie décent. Certes, dit le Saint-Père, l'économique n'est pas tout. Mais il existe pour tous un devoir d'essayer de supprimer les épreuves et les souffrances dès ici-bas. Et de citer le message de Noël 1942 qui, s'il s'applique aux misères d'Europe ou d'Amérique, s'applique aussi et combien plus aux misères d'Afrique et d'Asie. La conclusion évidente est que l'Eglise et la mission doivent s'engager dans le domaine social, que c'est une besogne essentielle et très urgente.

De tous les points traités par l'encyclique, quelques-uns seulement — mais importants — sont nouveaux; la directive sociale est un de ceux-ci. Il est formellement recommandé d'ériger des associations et des institutions d'ordre économique et social. Il s'agit évidemment des coopératives, mutualités, syndicats, des écoles techniques et ate-

liers d'apprentissage, et autres initiatives du même genre. Et chacun sait combien pareils aspects de l'acte missionnaire sont essentiels devant un certain péril que l'encyclique indique, en des termes modérés et clairs. Le matérialisme athée menace autant et plus peut-être les terres missionnaires que les terres chrétiennes.

Acte missionnaire, acte collectif.

L'acte missionnaire apparaît donc comme l'élan de croissance, vital, cosmique, incarné, engagé du Christ total tendant vers « la pleine mesure de son âge » comme dit saint Paul.

Mais précisément cet élan du Christ, total dans sa destination et dans son caractère, doit être total aussi dans l'agent qui le pose, s'opérer dans l'unité harmonieuse de toutes les forces conjuguées.

L'encyclique parle de la « Communion des Saints » comme motif de zèle missionnaire. Implicitement, cette vérité dogmatique fonde toute forme collective que doit prendre l'acte missionnaire; elle est l'aspect intérieur de la collaboration extérieure. Ce n'est pas seulement par motif tactique, mais parce que surnaturellement nous sommes un par le Christ dans l'être surnaturel, que nous devons aussi être un dans l'acte missionnaire. Il y faut l'action de tous, de tous ensemble, chacun à sa place, selon les capacités et les nécessités, comme en un corps vivant bien constitué.

De cette unanimité, le Saint-Père indique divers domaines.

L'unanimité doit exister entre le Saint-Siège et les chefs de mission. Ceux-ci ne considéreront jamais le territoire qui leur est confié comme le fief inaliénable de leur groupe. Pie XI avait déjà souligné ce point. Les supérieurs sauront donc accepter, et le cas échéant demander, du Saint-Siège les modifications de frontières, de personnel ou d'activités, nécessaires au bien de l'Eglise en croissance.

Entre autochtones et missionnaires doit régner la même unité. Quand les premiers auront pris en mains la direction d'un territoire, les seconds ne devront pas s'esquiver, mais il sera souvent utile et même nécessaire qu'ils demeurent, comme « troupes auxiliaires », dit l'encyclique, là où ils furent jadis « principaux ». Belle abnégation pour le bien commun.

Devront collaborer de même les groupes divers, voués à des aspects différents de l'acte missionnaire. Ils le devront de plus en plus, car la spécialisation s'accroît dans les missions modernes; tels groupes deviennent, au moins dans un certain degré, des spécialistes de l'enseignement, d'autres s'orientent vers la contemplation; d'autres s'occupent de la presse, etc. Tout cela doit vivre ensemble dans un même diocèse, s'intégrer dans un même acte.

Il faudra une pareille union entre prêtres ou religieux et laïcs d'Action catholique, appuyant l'effort des premiers. Le Pape signale plusieurs domaines où cela s'impose à l'évidence : enseignement, médecine,

cine, œuvres sociales ; la part des laïcs doit s'y amplifier, allant même jusqu'au don total, qui fait les « missionnaires séculiers ».

Sur ce chapitre de l'Action catholique, dans son sens à la fois le plus vaste et le plus précis, l'encyclique manifeste une insistance presque étonnante. Après un long exposé historique qui remonte jusqu'aux débuts du christianisme, le Saint-Père fait remarquer que les conditions de bien des terres de mission : persécution parfois et toujours disette de prêtres, les apparentent au monde des premiers siècles chrétiens ; il en conclut qu'un rôle important est à jouer par les laïcs actuels, comme il fut joué jadis par les fidèles non-clercs. Et en effet le rôle que peuvent avoir des hommes d'élite dans l'évangélisation est bien marqué par des noms comme Lopahong en Chine, Tanaka au Japon et d'autres, encore hélas trop peu nombreux surtout en Afrique.

Les prêtres missionnaires et les prêtres métropolitains doivent également conjuguer leurs forces. C'est pourquoi le Saint-Père recommande à ces derniers d'adhérer sans exception à l'*Unio Cleri pro Missionibus*. Par eux, s'ils sont imbibés de l'esprit missionnaire, sera assurée l'union vivante la plus large, la plus définitive.

Celle-ci doit se réaliser entre *tout* le front missionnaire et *tout* le peuple chrétien, groupé dans les œuvres d'appui. Le Pape juge que, si tout le clergé métropolitain est « missionnaire », l'unité totale est assurée, ainsi que le succès des œuvres.

Cette collaboration de tous, rien ne peut mieux la provoquer, selon le Saint-Père, que précisément ce qui la postule : le dogme de la Communion des Saints, corollaire de cette réalité essentielle : le Corps mystique du Christ, en croissance vivante.

On voit maintenant d'un seul coup d'œil, nous osons l'espérer, ce qui constitue bien la motivation dernière et l'unité vécue de la nouvelle et magnifique Encyclique.

Elle groupe en fait, en une forte synthèse, à propos de l'acte missionnaire, des vues essentielles du christianisme, plus particulièrement en lumière à notre époque, à partir de la doctrine du Corps mystique.

L'acte missionnaire est acte vital du Christ total ; à ce titre il se présente essentiellement comme une assimilation et une sublimation de tout ce qui existe de bien jusqu'aux limites du monde, comme un envahissement pacifique et béatifiant — par cette vie nouvelle et divine — de tout l'individu et de toute la société.

Œuvre immense dans ses objectifs : Cet acte demande, pour se réaliser, le concours de tous ceux, sans exception, en qui déjà vit la force du Christ.

Mais aussi œuvre enthousiasmante, digne de susciter, ou de réveiller, dans notre peuple chrétien, malgré ses soucis et ses préoccupations, un regain de fierté et d'activité missionnaires.

Joseph MASSON, S. I.